

Enquête sur l'utilisation commerciale et institutionnelle d'énergie, 2014

Supplément sur les entrepôts

CONFIDENTIEL une fois rempli.

According to our files your language of preference is French, should you wish to receive this document in English, please call us toll-free at: 1-800-565-1685.

Veillez vérifier les coordonnées de la personne-ressource pour cette entreprise et corriger si nécessaire.

Prénom	
<input type="text"/>	
Nom de famille	
<input type="text"/>	
Titre	
<input type="text"/>	
Adresse (numéro et rue)	
<input type="text"/>	
Ville	
<input type="text"/>	
Province, territoire ou état	Code postal / code de zone
<input type="text"/>	<input type="text"/>
Pays	
<input type="text"/>	

Renseignements de l'entreprise et de la personne-ressource

Adresse électronique

Numéro de téléphone (incluant l'indicatif régional)

Numéro du poste

Langue de communication préférée

français

anglais

Numéro du télécopieur (incluant l'indicatif régional)

Ces renseignements sont recueillis en vertu de la *Loi sur la statistique*, Lois révisées du Canada, 1985, chapitre S-19.
EN VERTU DE CETTE LOI, IL EST OBLIGATOIRE DE REMPLIR LE PRÉSENT QUESTIONNAIRE.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Objet de l'enquête

Statistique Canada mène la présente enquête en partenariat avec Ressources naturelles Canada pour recueillir des renseignements détaillés sur la demande en énergie et les habitudes de consommation des entrepôts au Canada. Il s'agit d'une enquête supplémentaire de la composante Bâtiment de l'Enquête sur l'utilisation commerciale et institutionnelle d'énergie (EUCIE) de 2014. Les données recueillies seront couplées aux données sur l'énergie que vous avez fournies à l'EUCIE de 2014. Elles seront utilisées pour l'élaboration et l'évaluation des programmes de réduction de la consommation d'énergie de Ressources naturelles Canada (RNC). Statistique Canada pourrait également utiliser les renseignements à d'autres fins statistiques ou pour la recherche.

Ententes de partage des données

Afin de réduire le fardeau des répondants, Statistique Canada a conclu des ententes de partage de données avec des organismes statistiques provinciaux et territoriaux et d'autres organisations gouvernementales, qui ont accepté de garder les données confidentielles et de les utiliser uniquement à des fins statistiques.

Vous trouverez de l'information sur les ententes de partage des données à la dernière page du présent questionnaire.

Couplages d'enregistrements

Dans le but d'améliorer les données de la présente enquête, Statistique Canada pourrait combiner les renseignements de cette enquête avec ceux provenant d'autres enquêtes ou de données administratives.

Divulgaration des renseignements transmis par télécopieur ou par courriel

Statistique Canada tient à vous prévenir que la transmission des renseignements par télécopieur ou par courriel peut poser un risque de divulgation. Toutefois, dès la réception de votre document, Statistique Canada garantit la protection de tous les renseignements recueillis en vertu de la *Loi sur la statistique*.

Confidentialité

La *Loi sur la statistique* protège la confidentialité des renseignements recueillis par Statistique Canada. La *loi* interdit à Statistique Canada de divulguer toute information recueillie qui pourrait dévoiler l'identité d'une personne, d'une entreprise ou d'un organisme sans leur permission ou sans en être autorisé par la *Loi sur la statistique*. Statistique Canada utilisera les données de cette enquête à des fins statistiques et de recherche.

Qui doit remplir le présent questionnaire?

Ce questionnaire doit être rempli par un gestionnaire ou un gestionnaire des installations ayant une bonne connaissance de la consommation énergétique de votre installation.

Où peut-on trouver de l'information sur la consommation d'énergie?

Vous pouvez consulter différentes sources pour obtenir de l'information sur la consommation d'énergie de votre entrepôt, dont vos factures de services publics, votre système d'information de gestion énergétique, votre entreprise de services publics, le propriétaire ou le gestionnaire du bâtiment.

Déclaration

Veillez déclarer des données sur toute l'énergie consommée pendant l'année civile 2014.

Si vous préférez retourner votre questionnaire rempli par télécopieur, veuillez composer le 1-888-883-7999.

Nota : Veuillez prendre note que les réponses sur le supplément sur les entrepôts devraient correspondre au même entrepôt et à la même superficie que ceux déclarés à l'Enquête sur l'utilisation commerciale et institutionnelle d'énergie (EUCIE) de 2014. Les données de cette enquête supplémentaire seront couplées aux réponses que vous avez fournies à l'EUCIE de 2014.

OPÉRATIONS

1. Pendant l'année civile 2014, cet entrepôt avait-il des quais de chargement?

Quai de chargement : Un quai de chargement est une zone dans un bâtiment où des marchandises sont chargées et/ou déchargées de véhicules de transport (habituellement routier ou ferroviaire).

C50010 1 Oui

3 Non ➔ **Passer à la question 3.**

2. En date du 31 décembre 2014, combien de quais de chargement étaient utilisés à cet entrepôt?

C50020 Quais de chargement

3. Pendant l'année civile 2014, des chariots élévateurs à fourches étaient-ils utilisés à cet entrepôt?

Chariot élévateur à fourches : Un appareil automoteur qui sert à soulever et à transporter des charges lourdes au moyen de fourches d'acier insérées sous le chargement.

C50030 1 Oui

3 Non ➔ **Passer à la question 6.**

4. En date du 31 décembre 2014, combien de chariots élévateurs à fourches étaient utilisés à cet entrepôt?

Inclure tous les chariots élévateurs à fourches électriques et alimentés par combustible fossile.

C50040 Chariots élévateurs à fourches

5. Pendant l'année civile 2014, quel était le **principal type de combustible** utilisé pour les **chariots élévateurs à fourches** dans ce bâtiment?

Principal type de combustible : La source d'énergie utilisée pour alimenter le plus grand nombre de chariots élévateurs à fourches pour la plus grande période de temps.

Ne sélectionner (✓) qu'une seule réponse

C50050 1 Électrique *Énergie électrique fournie à un bâtiment par un service public au moyen de lignes électriques ou par une installation centrale fixe.*

2 Diesel *Un carburant composé de distillats obtenus par raffinage du pétrole ou mélanges de tels distillats avec du pétrole résiduel utilisé dans les véhicules à moteur.*

3 Propane *Hydrocarbure normalement gazeux qui se liquéfie sous pression. Le propane est le composant majeur du gaz de pétrole liquéfié ou GPL.*

4 Autre ➔ *Veuillez préciser*

C50051

6. Pendant l'année civile 2014, cet entrepôt avait-il une **surface de plancher** utilisée pour la fabrication ou l'assemblage de produits?

Assemblage de produits : La combinaison de deux ou de plusieurs biens ou produits intermédiaires et/ou non finis pour obtenir un produit fini.

Inclure toute surface de plancher utilisée pour la transformation de matériel, de substances ou de composantes en nouveaux produits.

Exclure les surfaces de plancher utilisées pour l'emballage de produits.

C50060 1 Oui

3 Non ⇒ **Passer à la question 8.**

7. Pendant l'année civile 2014, quel pourcentage de la surface de plancher de l'entrepôt a été utilisé pour la fabrication ou l'assemblage de produits? Si vous ne connaissez pas le nombre exact, veuillez donner votre meilleure estimation.

S'il y a plus d'une aire de fabrication ou d'assemblage de produits dans l'entrepôt, veuillez fournir le pourcentage de la surface de plancher totale.

C50070 % de la surface de plancher

8. Pendant l'année civile 2014, cet entrepôt avait-il des convoyeurs mécaniques et/ou d'autres types de convoyeurs motorisés?

Convoyeur : Un appareil mécanique alimenté par une source d'énergie qui sert au déplacement continu de matériel, d'emballages ou d'objets selon un parcours prédéterminé par la conception de l'appareil; il peut s'agir d'une courroie sans fin ou d'une chaîne de réceptacles.

C50080 1 Oui

3 Non ⇒ **Passer à la question 10.**

9. En date du 31 décembre 2014, quelle était la longueur totale des convoyeurs mécaniques et/ou d'autres types de convoyeurs motorisés? Si vous ne connaissez pas le nombre exact, veuillez donner votre meilleure estimation.

C50090 Longueur totale des convoyeurs motorisés

Mesurée en : C50091 1 Pieds (pi) 3 Mètres (m)

10. En date du 31 décembre 2014, quelle était la **hauteur libre moyenne** de l'entrepôt?

Hauteur libre : La distance entre le plancher de l'entrepôt et l'obstacle surélevé le plus bas (c.-à-d. la hauteur minimum d'espace utilisable dans l'entrepôt).

C50100 Hauteur libre moyenne

Mesurée en : C50101 1 Pieds (pi) 3 Mètres (m)

11. Pendant l'année civile 2014, quel pourcentage de la surface de plancher totale de l'entrepôt était chauffé jusqu'à au moins 18 degrés Celsius (65 degrés Fahrenheit), pendant les heures d'occupation?

Inclure les sous-sols.

Exclure les aires de stationnement intérieures.

C50110 % de la surface de plancher de l'entrepôt

Personne-ressource

Nom de la personne à joindre au sujet du présent questionnaire:

Prénom

Nom de famille

Titre

Adresse courriel

Numéro de téléphone

Poste

Numéro de télécopieur

heures

minutes

Combien de temps avez-vous consacré à recueillir les renseignements et à remplir le questionnaire?

:

COMMENTAIRES

Soyez assuré que nous lisons tous les commentaires reçus dans le but d'améliorer l'enquête.

B00002

MERCI D'AVOIR PARTICIPÉ À CETTE ENQUÊTE

Pour obtenir plus de renseignements, veuillez consulter notre site Web au www.statcan.gc.ca/enquete

ENTENTES DE PARTAGE DES DONNÉES

Afin de réduire le fardeau des répondants, Statistique Canada a conclu des ententes de partage des données avec des organismes statistiques provinciaux et territoriaux et d'autres organismes gouvernementaux, qui ont accepté de protéger la confidentialité des données et de les utiliser uniquement à des fins statistiques. Statistique Canada communiquera les données de la présente enquête seulement aux organismes ayant démontré qu'ils avaient besoin de les utiliser. L'article 11 de la *Loi sur la statistique* prévoit le partage de données avec des organismes statistiques provinciaux et territoriaux répondant à certaines conditions. Ces organismes doivent posséder l'autorisation légale de recueillir les mêmes renseignements, sur une base obligatoire, et les lois en vigueur doivent contenir essentiellement les mêmes dispositions que la *Loi sur la statistique* en ce qui concerne la confidentialité et les sanctions imposées en cas de divulgation de renseignements confidentiels. Comme ces organismes possèdent l'autorisation légale d'obliger les entreprises à fournir les mêmes données, on ne demande pas le consentement des entreprises et celles-ci ne peuvent s'opposer au partage des données.

Pour la présente enquête, des ententes en vertu de l'article 11 ont été conclues avec les organismes statistiques provinciaux et territoriaux de Terre-Neuve-et-Labrador, de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick, du Québec, de l'Ontario, du Manitoba, de la Saskatchewan, de l'Alberta, de la Colombie-Britannique et du Yukon. Les données partagées seront limitées aux renseignements relatifs aux établissements commerciaux situés dans la province ou le territoire en question. L'article 12 de la *Loi sur la statistique* prévoit le partage de données avec des organismes gouvernementaux fédéraux, provinciaux ou territoriaux. En vertu de cet article, vous pouvez refuser de partager vos renseignements avec l'une ou l'autre de ces organismes en écrivant une lettre d'objection au statisticien en chef et en la retournant avec le questionnaire rempli. Veuillez préciser les organismes avec lesquelles vous ne voulez pas que vos données soient partagées.

Pour la présente enquête, des ententes en vertu de l'article 12 ont été conclues avec les organismes statistiques de l'Île-du-Prince-Édouard, des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut et avec Ressources naturelles Canada, Environnement Canada, le ministère de l'Énergie et des Mines de la Colombie-Britannique, et le ministère du Développement du gaz naturel de la Colombie-Britannique.

Dans le cas des ententes conclues avec des organismes gouvernementaux provinciaux et territoriaux, les données partagées seront limitées aux renseignements relatifs aux établissements commerciaux situés dans la province ou le territoire en question.